



Le Président,

21.05.04

**Rapport du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière**

Réunion du 16 décembre 2021

**DECLARATION DE L'ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE ET
SOCIALE**

**Bilan carbone du Conseil Régional et Bilan carbone du
territoire régional**

**Plan de transition de la collectivité : 30 actions pour
réduire l'empreinte carbone de la collectivité**

**I. Un changement climatique généralisé aux potentiels effets
« cataclysmiques » selon le GIEC**

2021 : Le 6^{ème} rapport du GIEC ne fait que confirmer les trajectoires et l'urgence à agir

« Un changement climatique généralisé et rapide, qui ne cesse de grandir [...]. Si nous ne changeons pas, les effets seront cataclysmiques » conclue le dernier rapport du GIEC (Groupement International des Experts sur le Climat).

Le rapport du Groupe de travail I en juillet 2021, "Changements climatiques 2021 : les bases scientifiques", représente le tableau le plus à jour de la situation climatique mondiale et a eu un effet retentissant à l'échelle internationale. Ce rapport est le premier volet du sixième Rapport d'évaluation du GIEC, dont la publication s'achèvera en 2022 avec les volets sur « les impacts » et « les solutions ».

D'après le rapport, nombre des changements relevés sont sans précédent depuis des milliers, voire des centaines de milliers d'années, et certains phénomènes déjà en cours, comme l'élévation continue du niveau de la mer, sont irréversibles sur des centaines ou des milliers d'années. Nous sommes bel et bien dans une nouvelle ère que de nombreux scientifiques nomment l'Anthropocène, dans laquelle les humains sont la principale force de changement sur terre, surpassant les forces géophysiques.

Les principaux enseignements de ce rapport sont :

- Le changement climatique est sans précédent et plus rapide que ce que l'on

craignait,

- L'influence humaine sur le climat est établie comme un fait non équivoque,
- Des points de basculement aux conséquences imprévisibles risquent d'être atteints,
- Inaction et retards ne font qu'augmenter les risques jour après jour,
- Il est encore possible de maintenir la hausse des températures sous 1,5°C, sous condition de changements radicaux.

Si les activités humaines sont « sans équivoque » à l'origine du changement climatique, des réductions fortes et soutenues de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre limiteraient le changement climatique. Alors que la qualité de l'air en bénéficierait rapidement, la stabilisation des températures mondiales pourrait prendre 20 à 30 ans.

Pour paraphraser Valérie Masson Delmotte, membre du groupe de travail du GIEC, « ce rapport nous confronte à la réalité ». Le rapport permet de saisir le rôle du changement climatique dans l'intensification de phénomènes météorologiques et climatiques tels que les vagues de chaleur extrêmes et les épisodes de fortes pluies. Ce grand écart figurait déjà dans le rapport du GIEC dans les années 1990 : sans prophétie, les modélisations scientifiques voyaient justes. Ce rapport du GIEC de 2021 prédit des « effets cataclysmiques » dans les décennies à venir si nous n'opérons pas une bifurcation écologique.

2021, la COP 26 à Glasgow : le compte n'y est pas

Au moment où le GIEC a commencé à rendre les premières conclusions de son 6^e Rapport, la 26^e COP se tenait du 1^{er} au 12 novembre 2021 à Glasgow. Elle a été qualifiée par beaucoup de « COP de la dernière chance », pour contenir voire inverser les courbes du réchauffement climatique qui ne cessent d'augmenter.

Comme chaque année depuis 1995, la Convention des Parties (COP) vise à réunir les 195 chefs d'État signataires et des représentants de gouvernements, de villes, de régions et de parties prenantes non étatiques (entreprises, investisseurs, ONG...) pour échanger, négocier, acter des partenariats et accords, trouver les voies d'actions sur le changement climatique. « Nous sommes en train de creuser notre propre tombe », a prévenu lundi le chef de l'ONU, António Guterres, à l'ouverture du Sommet des dirigeants mondiaux au deuxième jour de la COP 26.

L'accord de Paris prévoyait en effet la révision tous les cinq ans des "*contributions nationales déterminées* " (NDCs en anglais) des pays en matière d'émissions. La première échéance après l'accord de Paris arrivant, chaque Etat devait remettre à l'ONU avant la fin de l'été sa contribution déterminée au niveau national, décrivant les efforts prévus à son échelle. Et ce, afin d'entrer dans un deuxième cycle plus vertueux. Les experts attendaient de la COP 26 un moment fort pour enregistrer ces nouvelles contributions. L'avancée du calendrier pour délivrer les troisièmes NDCs en 2022 au lieu de 2025 a donc vocation à rattraper ce retard.

Le maître mot de la COP 26 aura été celui du compromis pour trouver un accord sur la déclaration finale. 5 ans après l'accord de Paris signé en 2015, la COP26 devait s'inscrire comme l'instant du bilan des ambitions climatiques et être un moment clé pour les rehausser. A ce jour, les émissions de CO₂ mondiales sont toujours en augmentation.

Le texte final baptisé « Pacte de Glasgow pour le climat » apparaît en demi-teinte. Si l'on peut noter des progrès réels quand les États sont appelés à relever leur ambition dès 2022, en déposant de nouvelles contributions nationales déterminées avant la prochaine COP. Ces « feuilles de routes » de l'action climatique des pays comportent les engagements concrets des États en matière de réduction d'émissions et les moyens d'y parvenir. Il s'agit donc d'agir plus

vite que prévu dans l'accord de Paris, qui appelait à revoir ces NDCs tous les cinq ans.

Mais les déceptions sont grandes : pas d'accord sur la sortie programmée des énergies fossiles, pas d'accord avec les constructeurs automobiles ni avec tous les pays (la France ne l'a pas signé) sur une date de sortie des moteurs thermiques en 2040 et des engagements insuffisants sur la déforestation que le Brésil a bien voulu signer, ce qui en dit long sur la faiblesse de leur portée.

Les négociateurs ont également réussi à s'entendre sur les dernières règles d'application de l'accord de Paris concernant la gestion des crédits carbone au niveau mondial. Il sera possible à certains pas « bons élèves » de vendre une partie de leurs réductions d'émissions à des pays trop émetteurs (et ainsi se financer) ou de faciliter l'investissement dans des projets à l'étranger. Cette mesure comporte un vrai risque, celui de créer un « permis de polluer ». La financiarisation du carbone risque de continuer aux pays les plus riches de maintenir leurs activités inchangées dès lors qu'ils peuvent acheter des crédits.

Les pays vulnérables plaident pour la mise en place d'un mécanisme pour financer les « pertes irrémediables » liées au changement climatique. Abondé par les pays du Nord, il aurait permis de financer les dégâts déjà causés par les conséquences du réchauffement. Face au refus net des pays les plus riches, ceux du Sud se sont résignés au « compromis » : un « dialogue » annuel sera mis en place jusqu'en 2024 pour « discuter des modalités pour le financement des activités ».

Selon les dernières estimations de l'ONU au début de la COP 26, les nouveaux engagements climatiques à l'échéance 2030 de certains Etats, ne devaient entraîner aucun changement de la trajectoire de température vers un réchauffement "catastrophique" de +2,7°C d'ici la fin du siècle. Les engagements restent volontaires et non pas contraignants. Après la COP 26, les engagements de court terme déposés par les États mènent à une trajectoire de réchauffement de 2,4 °C, selon les estimations du Climate Action Tracker.

Malgré cela, les accords, même insuffisants de la COP 26 et ceux pris à tous les niveaux sont indispensables pour fixer des trajectoires. Nous ne pouvons plus nous contenter des promesses. Avec l'irréversibilité des phénomènes, l'enjeu aujourd'hui prégnant est l'accélération du passage à l'acte et anticiper autant que possible l'adaptation à ces changements. Le processus des COP, s'il génère de plus en plus de doutes, permet de maintenir en vie la diplomatie climatique et porte le sujet dans le débat public. Le monde est témoin des négociations entre pays, des engagements tout comme des renoncements.

Des conséquences du dérèglement climatique partout dans le monde, perceptibles bien évidemment en France mais aussi dans notre région...

Elévation du niveau des mers, fonte des glaciers, événements météorologiques intenses, espèces en extinction ou en danger... Les conséquences du réchauffement s'accroissent et s'amplifient, les êtres humains et le monde naturel sont sur une trajectoire de collision et les phénomènes sont désormais perceptibles partout. A titre d'exemple, une famine frappe Madagascar, famine reconnue comme la première famine climatique par l'ONU.

Mais l'augmentation des risques est aussi concrète à notre échelle et dans notre région. Nous connaissons déjà le risque d'inondation : chacun se souvient des inondations sans précédent de 2016. Nous vivons aussi de plus en plus fréquemment des canicules et des périodes de sécheresses avec des conséquences directes sur la biodiversité. En 2040, nous ferons face, et c'est plus nouveau, à un risque incendie comparable à celui des Landes. En

2019, c'étaient des hectares de biodiversité qui brûlaient en Brenne, une des zones les plus humides de la région, et en 2020 en Sologne. Par ailleurs les impacts du réchauffement climatique se font largement sentir quant à l'état de la Loire : baisse des étiages, modifications du milieu aquatique... Les conséquences directes sur notre vie quotidienne sont d'ores et déjà mesurables : les hautes températures pour lesquelles nos villes et nos habitats ne sont pas préparées, qui perturbent aussi nos mobilités et la qualité de notre air.

Au-delà de l'enjeu de l'atténuation, c'est bien celui de notre adaptation ici et maintenant qui se pose. Nous devons étudier les vulnérabilités auxquelles nous sommes confrontés pour construire des visions prospectives et accompagner l'adaptation des territoires, de nos modes de vie, du modèle agricole, des filières économiques, etc.

Un enjeu majeur de justice sociale

La mondialisation économique non régulée entraîne une dégradation rapide de l'environnement planétaire, précipitant l'humanité vers de grandes catastrophes écologiques. Elle coïncide avec un élargissement quasi général des clivages sociaux, notamment entre ceux qui profitent des nouveaux modes de production et d'échanges et une masse grandissante de personnes en situation de vulnérabilité qui pâtissent de ces mutations structurelles. Les disparités sociales – traditionnelles en plusieurs régions de l'hémisphère sud – se sont en effet accrues au cours des dernières décennies. Cet aspect du sous-développement est associé au chômage, au sous-emploi, au travail des enfants et à la croissance démographique. Il implique souvent la malnutrition et des pandémies, malheurs qui affectent des centaines de millions de personnes. Ces problèmes sociaux ne sont pas dissociables des violations des droits de l'Homme portant atteinte aux principes universalistes des Nations Unies. Ils constituent aussi une source de grande insécurité, comme en témoigne la multiplication des guerres.

Si nous sommes tous concernés par le changement climatique, nous ne sommes pas égaux face à ses impacts. La crise climatique est aussi une crise sociale. Les personnes les plus riches sont les plus émettrices de gaz à effet de serre : les 10 % les plus riches de la planète ont émis en 2019 47,6 % des émissions de CO² mondiales. Pis, les 1 % les plus fortunés ont produit à eux seuls 8,5 milliards de tonnes soit en moyenne 110 tonnes de CO² par membre de ce groupe ! En France, les 10 % les plus riches ont émis 24,7 tonnes de CO² ~, contre 5 tonnes pour les 50 % les plus pauvres. Il ne peut y avoir de transformation écologique de nos modes de vie sans justice sociale.

A contrario, les personnes les plus vulnérables sont les plus touchées. Certaines populations sont plus exposées aux effets du dérèglement climatique et ont moins de moyens pour y faire face et s'y adapter. Selon l'âge, le sexe, et le statut social des individus, qui comprend leurs ressources économiques, culturelles et sociales, leur vulnérabilité est fortement différenciée. Les impacts du dérèglement climatique sont plus forts chez les personnes les plus vulnérables. Les inégalités environnementales touchent aussi différemment les populations urbaines, plus exposées aux épisodes caniculaires que les ruraux, plus exposées aux pollutions diffuses, d'origine agricole ou industrielle.

On estime que 90 % des personnes concernées par les désastres « naturels » liés au réchauffement habitent dans des pays ou régions pauvres. Selon la Croix-Rouge et le Croissant Rouge, le nombre de personnes gravement affectées par de telles catastrophes est passé de 740 millions dans les années 1970 à plus de 2 milliards dans les années 1990. En ce sens, il apparaît évident que les « objectifs du millénaire » des Nations Unies, appelés les Objectifs du Développement Durable (ODD) , visant à réduire fortement la pauvreté sont

intimement liés aux questions environnementales.

Parmi ces personnes vulnérables, à l'échelle mondiale, les femmes sont les premières victimes des effets du dérèglement climatique. Cela résulte de plusieurs facteurs sociaux, économiques et culturels.

Sur le 1,3 milliard de personnes vivant dans des conditions de pauvreté, 70 % sont des femmes. Dans les régions urbaines, 40 % des ménages les plus pauvres ont une femme pour chef de famille. Alors que les femmes jouent un rôle clé dans la production alimentaire mondiale (50 à 80%), elles détiennent moins de 10% des terres. Les femmes représentent un pourcentage important des communautés pauvres qui dépendent des ressources naturelles locales pour assurer leurs moyens de subsistance, en particulier dans les régions rurales où elles portent le fardeau des responsabilités familiales comme l'approvisionnement en eau et la collecte de combustibles pour la cuisson des aliments et le chauffage, ainsi que la sécurité alimentaire. Elles participent beaucoup moins à la prise de décision et sont exclues des projets de gestion de l'environnement. Dans des conditions climatiques extrêmes, comme les périodes de sécheresse et les inondations, elles tendent à travailler plus pour garantir leurs moyens de subsistance, ce qui leur laisse moins de temps pour se consacrer à la formation et à l'éducation, au développement des compétences ou pour percevoir un revenu.

Les pertes économiques correspondant à ces impacts pour les plus vulnérables seraient passées de 131 milliards à 629 milliards, soit plus que dix ans d'aide publique au développement. Selon le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), le coût du réchauffement climatique double tous les dix ans. Au-delà de l'atténuation, les enjeux d'adaptation sont désormais majeurs. La moitié de la population mondiale vit dans des zones côtières qui seraient submergées si le niveau des mers s'élevait d'un mètre, évaluation possible pour le siècle à venir si les tendances actuelles persistent. Concrètement, il faudrait donc s'attendre dans les décennies à venir à des migrations massives de « réfugiés environnementaux » : vingt millions avant la fin du siècle rien que pour le Bangladesh, cent cinquante millions dans le monde dès 2050 selon des chercheurs d'Oxford. Plus globalement, le coût du risque climatique est estimé à plus de 1000 milliards de dollars d'ici cinq ans.

La question de l'équité et de la répartition de l'effort dans les trajectoires permettant d'atteindre le « net zéro » est centrale. Le rapport du groupe 3 du GIEC, qui porte sur les politiques d'atténuation du réchauffement et qui sera publié en mars 2022, mettra particulièrement l'accent sur la dimension sociale de la baisse des émissions. Un monde à zéro émission nette ne peut pas être autre chose qu'un monde où chacun a une vie décente, a accès à l'alimentation, à l'eau, à l'énergie.

Raisonnement empreinte et dette écologique pour agir efficacement

L'empreinte écologique est un indicateur et un mode d'évaluation environnementale qui comptabilise la pression exercée par les hommes envers les ressources naturelles et les « services écologiques » fournis par la nature. Plus précisément, elle mesure les surfaces alimentaires productives de terres et d'eau nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des techniques et de la gestion des ressources en vigueur. Une métaphore souvent utilisée pour l'exprimer est le nombre de planètes nécessaires à une population donnée si son mode de vie et de consommation était appliqué à l'ensemble de la population mondiale.

L'empreinte écologique des ménages est proportionnelle à leur consommation, et donc à leur

revenu, si l'on raisonne à un moment donné du temps. Les hommes ne sont par ailleurs pas égaux non plus face à la géographie des conséquences des dérèglements climatiques et écologiques. Les pays les plus pauvres ont encore une empreinte écologique par personne inférieure au niveau moyen qui serait supportable par la planète, mais aspirent à se développer.

Les discussions lors de la COP 26, ont largement porté sur la dette écologique, celle des pays riches envers les pays pauvres. Les premiers « empruntent » (sans les payer ou en ne les payant pas au juste prix, tant qu'il n'y a pas de fortes taxes) d'énormes surfaces de ressources naturelles, terres arables, forêts, essentiellement situées dans les pays du Sud. Ils y exportent une partie de leurs pollutions (et notamment celles qui ne connaissent pas de frontière, dont les gaz à effet de serre). C'est tout l'enjeu du fonds vert qui n'est toujours pas doté à la hauteur nécessaire.

Mais cette dette est aussi celle des générations actuelles envers les générations futures, qui fait davantage consensus.

II. Agir plus vite et plus fortement

Face à ces constats, le GIEC dresse des scénarii de trajectoires possibles au regard de la situation actuelle. Sur les cinq qu'il a établis dans son précédent rapport d'évaluation, deux permettent de contenir le réchauffement en dessous des 2 °C. Il s'agit de scénarii qui mettent fortement l'accent sur la soutenabilité, plus que sur la technologie. Par soutenabilité, on entend des modes de développement qui intègrent une maîtrise de l'évolution démographique, l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles, le nécessaire accompagnement au changement culturel, la lutte contre la pauvreté – qui est aussi une condition de l'adaptation au réchauffement –, une maîtrise de la demande en énergie et en matériaux, une maîtrise de l'alimentation carnée dans les pays riches et émergents, celle-ci exerçant une pression très forte sur l'usage des terres.

Ces scénarii impliquent bien entendu une acceptabilité sociale des perspectives de réduction drastique de la pression écologique des hommes et cela ne va pas de soi. Deux conditions semblent nécessaires pour cela :

- L'information, l'éducation collective pour comprendre ce qu'il nous arrive et l'association des citoyennes et des citoyens aux grandes décisions à prendre ;
- La seconde concerne l'importance d'une approche inclusive avec les plus vulnérables. Les changements culturels qui sont nécessaires pour accompagner la transformation des modes de production, de consommation et de vie qui nous attendent dans tous les scénarii envisageables seront particulièrement violents s'ils ne s'accompagnent pas d'une forte réduction des inégalités sociales et d'une volonté inclusive, dans le monde et à toutes les échelles territoriales.

L'Europe a relevé ses ambitions, la France va devoir le faire et les territoires s'engager :

A l'échelle européenne, les ambitions ont été rehaussées et opérationnalisées. Pour traduire l'ambition du Green Deal en actes législatifs, la Commission a proposé une Loi Climat pour acter un jalon intermédiaire de réduction des émissions de GES à horizon 2030. La Loi Climat est adoptée avec un objectif contraignant de réduction des émissions de GES de 55 % d'ici 2030 par rapport aux émissions de 1990 (contre 40 % actuellement, et 60% escompté par le Parlement européen). Le « Paquet Ajustement à l'objectif 55 » (ou « Fit for 55 ») vise à préciser

par quels moyens l'Union européenne va pouvoir réduire de 55 % ses émissions de GES (énergie, transports, utilisation des terres...). La Commission a ainsi présenté « un train de propositions indépendantes, qui tendent toutes au même objectif, garantir une transition équitable, compétitive et écologique d'ici à 2030 et au-delà », dans « un équilibre soigneusement dosé entre tarification, objectifs, normes et mesures de soutien ».

La France va devoir prendre le pas, pour aller au-delà de la loi de Transition Energétique pour la Croissance verte et de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Par ailleurs, l'atteinte des objectifs nécessite de renforcer la coordination des moyens à l'échelle européenne, nationale et régionale afin d'accompagner au mieux les territoires, acteurs clés de la nécessaire transition.

La Région Centre-Val de Loire :

Consciente de l'urgence sans précédent et de l'irréversibilité des phénomènes qui se développent et s'accroissent, la Région agit depuis plusieurs années sur l'ensemble de ses politiques pour faire face à ce défi majeur. Elle a inscrit cette priorité de manière transversale à toutes les politiques publiques qu'elle conduit et a engagé en 2019 une COP régionale, une grande mobilisation régionale pour passer des ambitions aux actions et participer à mettre en œuvre les objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires) adopté en décembre 2019.

Ce modèle fait des émules en France comme en Europe. Il s'agit d'une approche intégrée, traitant de toutes les activités humaines et associant toutes les parties prenantes d'un territoire pour pousser le passage à l'acte et garantir la cohérence de l'action. Ces « green deals territoriaux », s'ils n'exonèrent en rien des décisions internationales et nationales à prendre, sont indispensables car ils se construisent là où les gens vivent, là où l'action collective et volontaire peut prendre le plus de sens. C'est notamment cette approche qui a valu à notre Région d'être représentée à Glasgow pour évoquer la place des territoires et des citoyens dans la réussite des transformations indispensables à mettre en œuvre.

Un premier cycle de 2 ans de mise en œuvre arrive à son terme, et permettra de tirer des enseignements pour la suite. Une certitude à ce stade pour la COP régionale en Centre-Val de Loire et la COP 26 : nous devons comme à toutes les échelles aller plus loin et plus vite. La coopération est un facteur indispensable pour l'action climatique et pour permettre à chacun de se projeter et construire ensemble les adaptations nécessaires avec un maximum de justice sociale.

Pour rehausser nos ambitions et fixer des trajectoires ajustées, notre Région dispose maintenant d'un bilan carbone de la collectivité en tant qu'entité et un bilan carbone du territoire. Si ceux-ci indiquent la hauteur de la marche à gravir, ils disent aussi que le Centre-Val de Loire est un des « moins mauvais élèves » de notre pays. Ceci constitue bien entendu un fort encouragement à poursuivre notre engagement. A titre d'exemple, notre région est celle qui à l'échelle européenne a la plus mobilisé les fonds structurels européens autour de la transition écologique.

La Région Centre-Val de Loire, en tant que cheffe de file climat à l'échelle régionale, agit donc déjà concrètement en accompagnant, à travers ses politiques publiques et la COP régionale, les acteurs du territoire afin d'atténuer leurs impacts mais aussi de s'adapter aux effets du changement climatique.

Le bilan carbone du territoire, présenté publiquement le 15 novembre 2021, démontre que l'infléchissement de la courbe des émissions n'est pas suffisant. Pour absorber les émissions annuelles du territoire régional, qui sont équivalentes à celles d'un pays comme la Croatie (2 millions d'habitants), il faudrait planter chaque année 131.000 hectares de forêt que nous conserverions en l'état durant 30 ans. Enfin, ce bilan indique aussi que nous devons entre 2022 et 2030 réduire par deux nos émissions cadastrales de gaz à effets de serre. Nous devons ainsi, collectivement, renforcer et accélérer nos actions afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, développer des puits de carbones naturels (terres agricoles, forêts et zones humides) et adapter le territoire pour prévenir des risques du dérèglement climatique à l'œuvre (sécheresses, incendies, ...).

Face aux constats formulés par les scientifiques, face à l'insuffisante mobilisation des Etats et compte tenu des forces de notre territoire, nous voulons faire du mandat qui s'ouvre le mandat des solutions pour agir face au dérèglement climatique et pour engager l'adaptation. Nous voulons allier cette ambition avec celle d'un nouveau modèle de développement économique et avec l'attention constante de la justice sociale. C'est pourquoi, dès ce début de mandat, nous proposons que notre territoire acte solennellement, comme l'ont fait de nombreuses collectivités, l'état d'urgence climatique et sociale dans lequel nous nous trouvons et sur lequel nous alertent la communauté scientifique. C'est notre responsabilité de faire reconnaître cet état d'urgence et de porter des engagements pour y faire face.

Notre collectivité doit montrer la voie en opérant de manière exemplaire sa propre transition, c'est pourquoi nous proposons la mise en œuvre d'un plan de transition du Conseil régional. Cela s'accompagnera par la mise en œuvre tout au long du mandat qui s'ouvre de politiques publiques ambitieuses afin de réussir à opérer le virage écologique attendu.

A. Reconnaître et déclarer l'urgence climatique et sociale

A l'automne 2018, la prise de conscience des citoyens est plus forte que jamais et l'urgence climatique résonne pour de nombreux citoyens et notamment les jeunes. Face à une succession d'événements déclencheurs (catastrophes naturelles en 2018, démission de Nicolas Hulot, message d'alerte de l'ONU, rapport du GIEC, etc), partout en France et dans le monde, des initiatives sont déployées en faveur de la préservation de l'environnement, du climat et de la biodiversité. Parmi elles, des organisations comme Youth for Climate, véritable carrefour des mobilisations écologistes de la jeunesse, structurent « Citoyens pour le Climat » et proposent aux collectivités de déclarer l'urgence climatique, ainsi qu'à des collectifs de citoyens d'interpeller leurs élus à l'adopter.

Plus encore qu'en 2018, cette urgence est palpable, c'est pourquoi la Région Centre-Val de Loire propose de déclarer l'urgence climatique et sociale à l'instar de nombreuses communes et communautés de communes françaises (Annecy, Clermont-Ferrand, Grand Chambéry, Lille, Lyon, Montreuil, Mulhouse, Nantes, Paris, Perpignan, Poitiers, Rennes, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, ...) et du monde, et notamment Blois en décembre 2020. C'est une façon de réaffirmer notre refus du désespoir et du fatalisme et notre volonté de prendre part à la construction du monde de demain. Cela constitue un message politique fort à toutes et tous, y compris les Etats, sur la mobilisation des pouvoirs publics, la reconnaissance des enjeux d'adaptation et de justice sociale. C'est un appel, au-delà des visions différentes quant aux solutions à mettre en œuvre, à unir nos réflexions et la capacité d'agir de chacune et chacun pour faire face au défi majeur de notre époque.

B. Montrer l'exemple : Un plan de transition ambitieux pour la Région Centre-Val de Loire - 30 actions pour réduire l'empreinte carbone de la collectivité

La Région Centre-Val de Loire souhaite faire preuve d'exemplarité et ainsi continuer le chemin engagé de réduction des GES dont il est directement responsable. Le bilan carbone de la collectivité, annexé au présent document, réalisé sur la base de données de 2019, a permis d'identifier des axes de travail. Les agents de la collectivité ont ainsi élaboré 30 fiches actions entrant dans les 8 axes suivants :

- Bâtiment : Améliorer la performance énergétique et carbone des bâtiments de la collectivité
- Numérique : Améliorer la performance énergétique et climat de l'informatique et du numérique
- Mobilité des agents : Diminuer l'impact des déplacements et accélérer le développement des mobilités bas carbone
- Mobilités intra régionales : Réduire les émissions des déplacements régionaux scolaires, urbains et intrarégionaux
- Mobilités des lycées : Réduire les émissions de GES liées aux déplacements des usagers lycées (hors agents Région)
- Achats et analyse de cycle de vie : Renforcer la mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la politique d'achats responsables de la Région
- Alimentation et gaspillage alimentaire : Réduire les émissions de GES de la collectivité liées à l'alimentation et au gaspillage alimentaire
- Déchets : Réduire les déchets de la collectivité

Le plan de transition est pour partie constitué d'actions déjà engagées : cela permettra d'inscrire lesdites actions dans un plan plus global, de les mettre en cohérence avec les autres actions engagées et d'assurer un suivi global des impacts.

Au-delà de ce plan de transition pour réduire nos émissions, la Région devra envisager un plan d'adaptation de ses propres activités. Cela constituera une prochaine étape.

Les actions permettront d'établir un diagnostic précis et des scénarii de passage à l'action sous 2-3 ans, ou auront des impacts à court, moyen et long termes.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions du plan de transition permettra d'aboutir à une réduction des émissions de GES de l'ordre de 42 000 téqCO₂, soit -20 % par rapport au Bilan 2019 de la collectivité régionale à l'horizon 2030.

Les principales réductions seraient obtenues en lien aux actions liées à la performance du bâti des lycées, à la décarbonation des modes de motorisation des transports RÉMI et au plan d'action relatif à la restauration des lycéens. Le graphique suivant permet de distinguer la contribution de chacune des orientations du plan de transition :

Il convient de noter que certaines actions n'ont pas été quantifiées en réductions absolues en raison du caractère indirect de leur impact. Il s'agit notamment de l'établissement de diagnostics pour l'énergie du numérique, l'élaboration de plan de déplacements des lycéens ou de l'incorporation de critères et clauses « climat » pour les achats de la Région. **La mise**

en oeuvre d'action suite à l'élaboration desdits diagnostics devrait permettre, selon les hypothèses retenues, de réduire significativement les émissions de GES d'ici 2030.

Un point d'étape sera fait lors de l'élaboration du futur plan de transition en 2023.

En complément, dans le cadre de l'Accord COP régional, conclu le 3 février 2021, le Conseil régional Centre-Val de Loire a décidé de sensibiliser l'ensemble des agents de la collectivité aux enjeux de transition écologique et énergétique (« TEE ») et de développer un parcours de formation « sur mesure » pour accompagner l'intégration pleine et entière des enjeux de TEE dans les stratégies et actions régionales. La Région Centre-Val de Loire souhaite bien sûr tenir son engagement, et même aller plus loin en expérimentant la mise en place de parcours de formation. La démarche engagée répondra à 4 objectifs :

- Adapter le parcours aux agents et enjeux : Un parcours sur mesure
Sensibiliser 100% des agents aux enjeux du réchauffement climatique, aux impacts très concrets en région et aux moyens d'agir dans leurs fonctions ;
Permettre à certains agents de comprendre plus spécifiquement les enjeux par politique publique et leviers d'action ; et
Permettre à certains agents de monter en expertise sur certains sujets très spécifiques.
- S'appuyer sur le territoire régional :
La preuve par l'exemple : partager les actions déjà menées par les acteurs du territoire dont le la Région, adaptées aux grands enjeux du territoire.
Renforcer les partenariats (CNFPT, ADEME, organismes spécialisés...).
- Développer les compétences progressivement : prioriser au regard des orientations politiques et calendrier des projets.
- Expérimenter un dispositif qui pourrait être dupliqué à l'échelle infra régionale (communes, EPCI, départements et syndicats) voire même dans d'autres régions de France

Après des échanges avec divers partenaires, dont l'ADEME, Régions de France et le CNFPT, le parcours de formation envisagé est une première dans une administration française. L'expérimentation sera initiée dès 2022.

C. Après la COP26 : Vingt-six engagements pour un mandat du virage climatique

1. Maintenir et renforcer la COP régionale

Alors qu'une crise sociale s'est amplifiée en raison de la pandémie de COVID-19, la nécessité de cette démarche inédite se renforce plus que jamais. Le monde entier est mobilisé sans relâche pour faire face à la crise du COVID-19. Celle-ci confirme la nécessité d'un changement de modèle, d'une relocalisation de nos activités et d'une véritable résilience de nos territoires. C'est finalement le même combat que celui que nous devons mener pour diminuer drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, enrayer l'érosion de la biodiversité et

renforcer la capacité de nos territoires à faire face aux mutations à l'œuvre. Les crises sont systémiques, nos réponses doivent l'être également.

Si la méthode originale de la COP régionale a d'ores et déjà produit des résultats perceptibles et des engagements concrets, une nouvelle phase doit s'ouvrir et elle doit permettre d'élargir la mobilisation. Elle a vocation à articuler les différentes démarches initiées par des collectivités du territoire régional et à faciliter de nouveaux engagements. C'est par exemple à ce titre que notre Région a été reconnue comme coordinatrice de la Convention des Maires pour le climat, initiée par la Commission européenne. A ce jour, la métropole et la ville de Tours en sont signataires dans notre région.

C'est aussi le sens du travail engagé avec les entreprises de notre région au sein de notre agence Dev'up, par des politiques ciblées comme l'appel à projets relocalisation et reterritorialisation de l'économie. Le virage à amorcer est la voie possible pour donner de nouvelles perspectives économiques pour les entreprises de la région. D'autres politiques spécifiques seront mises en œuvre pour accompagner ce changement de modèle dont les orientations sont présentées ci-après.

Le Conseil scientifique mis en place dans le cadre de la COP deviendra un GIEC régional permettant de faire l'état des recherches qui permettront concrètement d'éclairer nos décisions et nos actions.

Cette COP régionale fait la part belle aux mobilisations citoyennes et notamment celles des jeunes avec le déploiement d'outils pour comprendre et pour agir (Services civiques climat, COP lycées, 100% éducation Climat, ...). Sans tous les citer, nous poursuivrons la mise en place du budget participatif dans les lycées pour des projets concrets en faveur du climat et nous mettrons en œuvre un budget participatif « ma solution pour le climat » à l'instar de ce que la Région Occitanie a initié. Nous travaillerons à reprendre dans nos plans d'actions des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, celles pour lesquelles la Région peut agir.

2. Vingt-six engagements pour le mandat après la COP 26

Notre collectivité doit pouvoir agir prioritairement sur cinq grands domaines sur lesquels elle dispose de capacités concrètes pour un effet compatible avec les trajectoires fixées :

- La transition écologique de l'économie,
- La transition agricole et alimentaire,
- La transition énergétique,
- La transition de nos mobilités,
- La préservation de la biodiversité.

Ces changements, pour être cohérents et possibles, supposent une appropriation collective des enjeux, une recherche renforcée autour de ces sujets et des formes de gouvernance adaptées, associant les acteurs et citoyens.

C'est autour de ces grands domaines et des conditions pour les réussir que nous prenons vingt-six engagements pour donner le cap de notre action sur les 6 années à venir. Chacun des engagements sera évalué à l'aune des bénéfices sociaux qu'il peut permettre, tant en

matière de lutte contre les inégalités que de renforcement du lien social.

a) **Accélérer la transformation de nos activités économiques**

En charge de l'économie, la Région est mobilisée pour réduire l'impact social de la crise. Au cœur de cette mobilisation, la transition écologique, si elle peut être perçue comme une contrainte, est aussi le chemin nécessaire pour tous les secteurs d'activités pour assurer leur résilience et créer de nouvelles perspectives. Aussi, accompagner les acteurs dans la conduite du changement pour poser le bon diagnostic et développer des solutions opérationnelles, se positionner sur des marchés émergents, est notre priorité d'action pour accompagner l'ensemble des acteurs économiques.

1. **Engager un grand programme de réindustrialisation de relocalisation et de reterritorialisation.** La réindustrialisation permettra de revaloriser les sites industriels de la région dans une logique de souveraineté industrielle en particulier dans les secteurs stratégiques. Il nous faudra nous concentrer sur les composants à forte valeur ajoutée, comme le moteur et les pièces comportant de l'électronique pour l'automobile ou encore sur les molécules essentielles et stratégiques ou les solutions basées sur la biodiversité pour la cosmétique et la pharmacie. La Région s'engage dans :
 - ✓ La création d'un dispositif d'appui à la relocalisation au sein de Dev-Up.
 - ✓ L'amplification du budget du CAP innovation.
 - ✓ L'aide à la construction de réseaux de fournisseurs.
 - ✓ Le soutien à des « territoires fabricants » (manufactures partagées pour les artisans endéveloppant une approche low tech).
 - ✓ La mise en avant de l'ESS comme mode d'entrepreneuriat différent.
2. **Participer à la création de 20 000 emplois de demain accompagnés par la Région** pour répondre dans l'urgence aux transformations de la société (écologiques, énergétiques, numériques, sociales et démographiques) sur la base de travaux prospectifs sur les métiers de demain afin d'anticiper les mutations en cours et à venir et d'adapter l'offre de formation aux enjeux de la transformation écologique, technologique et numérique des métiers.
3. **Créer un CAP transition écologique et un accélérateur de transition** pour engager un travail de transformation, d'adaptation et d'anticipation du dérèglement climatique. Ils cibleront les filières et entreprises les plus exposées, les plus fragilisées par les effets à terme du dérèglement. Ces dispositifs se construiront en lien avec l'agence de développement économique Dev'up, pleinement mobilisée à travers le déploiement d'un réseau des 400 « développeurs économiques » pour accompagner les collectivités, les chambres consulaires, les associations pour les former aux transformations écologiques et sociales.
4. **Relever l'ambition des conditionnalités sociales et environnementales afin de garantir une cohérence et une exemplarité à travers la politique de soutien aux entreprises.** Les conditionnalités couplées aux incitations constituent des

opportunités d'innovation, une impulsion donnée par la Région pour accompagner les entreprises dans leurs mues écologiques et pour le positionnement stratégique des entreprises régionales sur des marchés d'avenir. Anticiper, innover et investir pour s'adapter dans un monde économique soumis aux aléas du dérèglement climatique reste la première des responsabilités.

5. **Soutenir le rôle de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'accompagnement des transitions.** Les entreprises de l'ESS sont par essence des activités locales et qui portent les transformations écologiques et sociales. A l'image de la CRESS et du Mouvement Associatif, ces acteurs s'engagent dans des plans d'accompagnement de la transition et la région s'engage à soutenir leurs actions.
6. **Être une collectivité qui s'engage pour des achats responsables, durables et équitables.** La Région a engagé depuis déjà plusieurs années un schéma régional des achats responsables ambitieux, faisant ainsi de la commande publique un levier de transformation écologique et sociale. L'objectif sera de le faire vivre et de l'enrichir.

Des bénéfices sociaux attendus : la transformation écologique de l'économie est tout à la fois préservatrice et créatrice d'emplois : dans les domaines directement concernés comme l'énergie, la construction, le numérique ou encore la biodiversité. Ces emplois ouvrent vers des métiers transformés ou vers de nouveaux métiers et remettent sur la table les enjeux de mixité des métiers. Le travail engagé par la Région autour de la transformation écologique des métiers au travers du programme intitulé « Transformation » permet d'anticiper ces changements et d'ouvrir des perspectives concrètes pour les jeunes notamment.

La relocalisation et la reterritorialisation de l'économie nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique offre également des perspectives d'activités dont la valeur ajoutée servira d'abord le territoire et permettra une plus grande souveraineté dans différents aspects de nos vie quotidiennes.

C'est aussi la durabilité des activités et des emplois, le plus grand partage des bénéfices de ces activités, le sens qu'elles portent qui peut être le moteur du changement.

Pour réussir ces transformations et en garantir l'impact social, nous porterons une attention particulière aux enjeux d'égalité et notamment, la place des femmes dans les activités économiques.

b) Réussir la transition de notre modèle agricole et alimentaire

L'agriculture est le premier poste émetteur de GES en région en même temps qu'elle peut rendre des services concrets dans la lutte contre le dérèglement climatique, notamment dans la captation naturelle du carbone ou encore autour des enjeux énergétiques.

7. **Multiplier par 4 les surfaces consacrées à l'agriculture biologique dans le cadre d'un nouveau Plan Bio, tout en accélérant l'agroforesterie et la réimplantation de haies.** De la production à travers l'usage d'engrais chimiques, de pesticides, jusqu'à l'exportation, c'est l'ensemble de la chaîne économique, tournée exclusivement vers l'exportation, qu'il faut infléchir. Plus de circuits de proximité, plus de productions végétales et protéiniques, plus de surfaces utiles en

agroforesterie biologique restent les pistes à développer. La Région cofinance le label territoire Bio Engagé visant 20 % de bio et 7 % de la surface des terres agricoles. Elle participe à la promotion du label français Bio Équitable. L'enjeu est de faire des CAP Filières (Contrats d'Appui aux Projets) des outils de la transition agroécologique, y compris pour l'élevage.

8. **Viser l'objectif 100 % local dont 50 % bio dans les cantines de nos lycées** pour les productions existantes en région et tabler sur une diminution par 3 des déchets alimentaires, tout en initiant une démarche zéro plastique et sans perturbateurs endocriniens. C'est le défi écologique pour les lycées. Cette ambition est accompagnée d'une démarche sociale reposant sur le **lancement d'une étude pour une tarification sociale** afin de garantir une équité d'accès à la restauration collective. La Région engagera aussi une **étude pour la mise en place d'une option végétarienne** tendant vers le quotidien, tout en facilitant l'introduction de viande issue des élevages paysans du territoire régional.
9. **Couvrir l'ensemble du territoire régional avec des Projets Alimentaires de Territoire (PAT)**, véritables outils d'animation et de démocratie pour la politique alimentaire à l'échelon local, permettant de rapprocher les enjeux d'évolution des consommations et des productions.

Des bénéfices sociaux attendus : la transformation de nos activités agricoles peut bénéficier aux agriculteurs qui verront leurs activités trouver une perspective durable et être mieux reconnus dans les services qu'elles peuvent rendre. Ce sont bien entendu les impacts négatifs sur la santé et plus largement sur la qualité de vie qui seront limités, ainsi que les dépenses associées. Le nouveau modèle relocalisé permettrait des retombées économiques plus justement réparties, en prenant en compte le rôle des femmes et en réinterrogeant leur place dans ces transformations. Il permettra une reconnaissance plus forte de ces métiers et renforcera les solidarités producteurs / consommateurs. L'alimentation est au cœur de nos vies, les attentes sont fortes quant à ces transformations.

Là également en matière de santé et d'alimentation, la préoccupation autour des enjeux d'égalité sera centrale.

c) Réussir vite la transition énergétique

La trajectoire énergétique est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, cela passe par la réussite concrète de la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que par de nouvelles manières de produire l'énergie, une production en cohérence avec nos consommations maîtrisées.

10. **Donner priorité aux économies d'énergie, à l'efficacité énergétique, au bouquet énergétique, au soutien aux projets de territoires à énergie positive et aux projets citoyens d'énergie renouvelable concertés avec les élus et les habitants.** Ce début de mandat sera marqué par le développement de systèmes énergétiques territoriaux en s'appuyant notamment sur le programme Life pour lequel la Région est lauréate. En matière de réduction des émissions de GES, la priorité reste la rénovation qualitative des bâtiments. Atteindre les objectifs de rénovation ambitieuse participe de la moitié de l'effort à faire. En conséquence,

la Région vise un objectif extrêmement ambitieux de 30 000 logements rénovés par an. Elle travaillera à **renforcer le service public régional de l'énergie** par un plan régional d'isolation des bâtiments, le renforcement de la SEM Energies Centre-Val de Loire et soutien aux politiques publiques de l'énergie. Un écochèque sera créée pour accélérer l'isolation thermique des logements individuels et réduire les factures énergétiques des familles.

- 11. Soutenir le déploiement de communautés locales d'énergie** : la Région a été retenue au titre du programme européen Life pour expérimenter et accompagner la mise en place de ces communautés qui visent à rapprocher les enjeux de consommation et de production à l'échelle territoriale et à organiser une meilleure gouvernance territoriale de l'énergie. 18 territoires de la région sont associés au programme.
- 12. Soutenir la production qualitative des Energies Renouvelables et de Récupération** : la Région soutient la production des énergies issues de la biomasse comme le bois-énergie ou encore la méthanisation. Des travaux sont à l'œuvre dans le cadre des coalitions de la COP régionale visant à fixer de nouvelles règles et pratiques en la matière. Ainsi une charte régionale de la gestion de la ressource bois a été signée récemment et engagera de nouvelles pratiques plus vertueuses. Le même exercice est en cours sur le recours à la méthanisation.
- 13. Accélérer la recherche, la production et la distribution de l'hydrogène renouvelable** pour le stockage, la mobilité lourde et la décarbonation de l'industrie. La réduction de l'usage des énergies fossiles pour ces secteurs est une priorité. Cet accompagnement de la technologie hydrogène participe du mix énergétique s'inscrivant ainsi en complémentarité de la stratégie de développement des énergies renouvelables. La première brique de ce développement est la mise en œuvre d'un schéma d'avitaillement pour faire évoluer en premier lieu les mobilités et diversifier les sources énergétiques.

Des bénéfices sociaux attendus : c'est d'abord la baisse de la facture énergétique individuelle et collective qui peut constituer un bénéfice majeur au moment où le prix de l'énergie augmente. Isoler sa maison, réduire ses consommations et ses déplacements, c'est agir directement sur le portefeuille et réduire la vulnérabilité des plus fragiles (personne isolée, famille monoparentale, etc.). C'est aussi l'approche d'une gouvernance partagée des enjeux énergétiques et d'une participation citoyenne comme celles des acteurs locaux que nos engagements veulent porter. Mieux associés, plus informés et plus impliqués, les habitants pourront être partie prenante des changements et bénéficier des retours positifs des choix à opérer. Enfin, la transition énergétique porte aussi l'enjeu de l'égalité des territoires, d'une meilleure répartition des retombées positives de la production d'énergie, tout comme une réduction de la fracture territoriale qui voit de fortes inégalités quant à la précarité énergétique.

d) Changer nos mobilités

Le secteur des mobilités est le second secteur émetteur de GES et consommateur d'énergie. Il s'agit là d'agir sur le déploiement de mobilités durables et de faciliter les reports modaux vers ces mobilités décarbonées.

- 14. La Région soutiendra le service public du rail à travers la modernisation des lignes du quotidien et de fret** Tours-Loches, Tours-Chinon, Dourdan-La Membrolle, Chartres- Courtalain, Bourges-Montluçon. Elle continuera à porter le projet de réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf, tout en explorant les possibilités d'ouverture d'autres lignes.
- 15. La Région passera tous les cars Rémi à l'énergie biogaz ou décarbonée d'ici à 2028 et engagera le remplacement de motorisation des trains diesel.**
- 16. La Région soutiendra le développement du vélo.** Au-delà des 2 500 km supplémentaires pour le tourisme à vélo, la Région investira durant la mandature dans la création de voies cyclables protégées pour le vélo du quotidien, la création de garages à vélos sécurisés dans 70 gares et dans les lycées et le soutien à des solutions de réparations et à des démarches collaboratives (ateliers vélo participatifs et solidaires). La Région œuvrera à la structuration d'une filière régionale autour du vélo en regroupant les opérateurs de la filière du cycle (industriels, distributeurs, réparateurs, concepteurs de solutions numériques)
- 17. La Région mettra en place la gratuité des transports Rémi pour les 18-25 ans** et maintiendra la gratuité des transports scolaires. La gratuité des transports pour la jeunesse est à la fois une mesure écologique, par l'usage du train (50 fois moins émetteur de GES que la voiture) et par le développement des usages intermodaux. La Région va clarifier et coordonner une tarification sociale sur les trajets intrarégionaux du réseau Rémi, pouvant aller jusqu'à la gratuité. Il s'agit éminemment d'une mesure sociale à travers la garantie d'un accès libre au transport du quotidien.
- 18. La Région mettra en place un schéma régional d'avitaillement permettant d'organiser aux mieux les points d'accès aux énergies pour la mobilité durable :** électricité, biogaz et hydrogène.

Des bénéfices sociaux attendus : agir sur les mobilités, c'est nécessairement se préoccuper des capacités de chacun et chacune à accéder à des solutions adaptées de mobilités tout comme réduire les déplacements contraints en raison de l'absence de services de proximité. Cela implique la réduction des vulnérabilités dans les parcours de vie des plus fragiles, la lutte contre les discriminations et la prise en compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les tarifications sociales encouragent le recours aux transports collectifs et dans le même temps réduisent la facture individuelle. Ces mesures sont sociales et écologiques. De la même manière, le report modal vers les mobilités collectives est facteur d'un renforcement du lien social tout comme d'une réduction des dépenses relatives aux pollutions ou encore à l'accidentologie. Enfin, agir sur toutes les mobilités, mobilités rurales comprises, c'est aussi contribuer à l'égalité des territoires.

e) Préserver et reconquérir la biodiversité

La préservation et la reconquête de la biodiversité est l'autre grand enjeu au moment où se joue la sixième extinction des espèces, mais elle est aussi un enjeu directement relié au dérèglement climatique en matière d'adaptation aux changements en court. L'enjeu des puits naturels de carbone que sont nos forêts, nos terres agricoles et nos zones humides est majeur dans les années à venir.

19. **Reconquérir la biodiversité, la qualité de l'eau, de nos paysages et développer la végétalisation des espaces, qu'ils soient urbains ou ruraux.** Il s'agit de densifier les zones de protection de la nature, développer le linéaire de haies et participer à l'extension des forêts et à leur adaptabilité. **L'amélioration des continuités écologiques** (trames bleues, vertes, noires et brunes) sera au cœur de nos contractualisations, avec notamment des plans de végétalisation économes en eau des communes et intercommunalités. Il mènera un **programme ambitieux de renaturation** (arbres, haies, inventaires de la biodiversité, lutte contre l'engrillagement...) de notre région. Cela permettra de **soutenir la filière pépiniériste** (essences adaptées aux changements climatiques, productions locales et sans intrant chimique...) et favorisera les initiatives associatives de planteurs.

Des bénéfices sociaux attendus : la préservation et la reconquête de la biodiversité est non seulement bénéfique pour le climat mais aussi pour nos activités économiques et pour les emplois associés. Le patrimoine naturel de la région est un de ses atouts majeurs à préserver pour le tourisme ou pour les loisirs. Ce sont aussi des bénéfices directs sur la santé : la biodiversité est en effet à la base de nombreux services nécessaires à notre existence (liens services écosystémiques) et constitue souvent une protection pour la santé humaine. La perte de biodiversité peut ainsi avoir des conséquences néfastes et directes sur la santé ; par exemple, en perturbant les fonctionnalités des écosystèmes, elle peut favoriser l'émergence de maladies infectieuses ou causer des dérèglements pouvant engendrer des catastrophes naturelles.

Enfin, la prise en compte de la biodiversité est facteur de qualité de vie et de renforcement du lien social. C'est aussi l'égal accès à la nature qui peut être un bénéfice des engagements en faveur de l'éducation à l'environnement et de sa préservation.

f) Accompagner les changements

Ces évolutions seront possibles en accompagnant un changement dans les pratiques, un changement culturel. Accompagner les territoires dans leurs actions, pousser la recherche et l'innovation, s'appuyer sur les acteurs culturels pour aider à penser ces changements ou bien encore anticiper les risques, y compris les risques liés à la santé et nous y préparer, tels sont les moyens d'actions sur lesquels la Région souhaite s'engager.

Enfin, l'ensemble de ces dynamiques suppose une coopération et une coordination des actions. La Région porte avec l'Etat des cadres communs de gouvernance, qui doivent être renforcés et rendus les plus lisibles possible.

- *Accompagner les territoires*

20. **Orienter la politique de soutien à l'aménagement du territoire vers la transformation écologique et sociale à travers de nouveaux Contrats Régionaux de Solidarités Territoriales (CRST) et accompagner les territoires en transition :** en associant élus, acteurs du développement et citoyens. L'ensemble des fiches-actions seront adaptées afin de faire de ces nouveaux CRST des outils de déclinaison des objectifs du SRADDET pour lutter notamment contre le dérèglement climatique. Par ailleurs la Région a développé des outils au service de l'accompagnement des transitions dans les territoires,

notamment le lab des transitions Oxygène, qui vise à appuyer les territoires dans des approches du type green deal local ou territoires en transition. Des territoires de notre région sont d'ores et déjà engagés dans le mouvement des villes et territoires en transition : Indre en Transition, Gâtinais, Saint-Jean de Braye, Reugny Vineuil, Dordives, Vierzon ou encore le Boischaut Sud, le Val de Cher et des quartiers de Tours. Ces initiatives citoyennes ou municipales sont pionnières et la capitalisation de leurs actions permettra d'éclairer d'autres démarches. A ce titre, deux territoires, Saint-Jean de Braye et Reugny, sont partie prenante d'une démarche portée par la Fabrique des Transitions parmi dix territoires français, un parcours d'accompagnement Territoires Pilotes lancé récemment au niveau national.

- *Des lycées du futur pour associer les jeunes à l'action*

21. Promotion du lycée du futur en co-élaboration avec les élèves et l'ensemble de la communauté éducative. Les lycées sont les lieux emblématiques de la transformation écologique caractérisant les générations à venir. La Région agit avec le dispositif 100% éducation pour le climat et la biodiversité à travers le soutien aux projets éducatifs. Elle développera un dispositif COP « lycéens, engagés pour le climat », œuvrera pour l'égalité Femmes/Hommes, lancera des budgets participatifs, renforcera la prévention santé, une alimentation de qualité pour la restauration scolaire notamment basé sur le renforcement de l'approvisionnement local, renaturera des cours des lycées et accentuera son soutien aux pratiques culturelles. La Région continue à faire des lycées, des lieux d'émancipation, d'égalité et d'engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique.

- *Appuyer la recherche*

22. Investissement dans la recherche et l'innovation avec prise en compte des enjeux de transformations écologiques et sociales : Qu'il s'agisse de la relocalisation, de l'économie circulaire, de l'hydrogène, de la santé, des énergies renouvelables, des économies énergétiques des process, alternatives, du secteur dit « low-tech », cet ensemble d'orientation qui constitue l'écosystème économique d'avenir doit pouvoir mobiliser les filières d'excellence, les laboratoires de recherches, les formations de pointe, les pôles compétences. Ce travail d'animation et d'action mobilisera le Programme d'innovation des PME pour l'industrie (PIA 3 et 4).

- *Contribuer à la prévention des risques*

23. Mise en place d'un plan de prévention face aux risques majeurs en lien avec l'Etat. Anticiper des situations de crise : pandémies, inondations, phénomènes violents liés au dérèglement climatique, accidents industriels majeurs (accident nucléaire, explosion de sites Seveso...). Des fonds européens ont été identifiés pour soutenir ces approches de la recherche et de la coordination des actions autour des risques systémiques entraînés par le dérèglement climatique (enchaînement d'événements climatiques, conséquences en chaînes...). La question du risque incendie, plus nouvelle, est clairement sur la table après les récents incendies dans notre région. Elle ouvre sur des enjeux importants quant à la gestion de nos forêts, c'est ainsi que la prégnante question de l'engrillagement en Sologne pose aussicelle de la capacité à intervenir en cas d'incendie. Il s'agit d'enjeux majeurs

d'atténuation mais aussi d'adaptations à anticiper.

- *Agir pour la prévention santé et la santé environnement*

24. Engager une politique ambitieuse de prévention santé et de santé environnement. Prévenir des risques d'exposition aux maladies et vivre dans un cadre de vie sain sont les défis des prochaines décennies. La Région **amplifiera la politique de prévention et de santé environnementale** en continuant à étoffer la connaissance scientifique à travers la réalisation d'études épidémiologiques d'impacts sur la santé, en améliorant les alertes pollution, en sensibilisant et informant les habitant.es et engageant la mise en œuvre du plan d'actions contre les perturbateurs endocriniens.

- *Associer les acteurs culturels pour penser l'avenir*

25. Soutenir des initiatives culturelles et artistiques qui vulgarisent et enchantent la transition écologique et aident à penser le monde en transformation. Il s'agit en lien avec la Conférence permanente de la Culture d'imaginer les façons de soutenir plus durablement cet engagement concret des acteurs culturels, dans la poursuite du 1^{er} appel à projet qui a été lancé sur ce sujet au printemps 2021.

- *Clarifier et conforter la gouvernance et le pilotage de la transition écologique*

26. La Région a créé l'ACTE (Assemblée pour le Climat et la Transition Energétique) régionale déclinée dans les départements. Associant les parties prenantes, au premier rang desquelles les collectivités, ces assemblées permettent d'articuler les actions, de fonder des doctrines communes notamment sur les économies d'énergie ou sur les énergies renouvelables. Elles constituent aussi des espaces de partage de connaissances, de données et d'observations de la transition. A ce titre, la mise en place d'un «Climate Data Hub », première en France, permettra d'explorer des services d'intérêt généraux associant acteurs privés et acteurs publics. A titre d'exemple, nous travaillons sur une mesure en temps réel des émissions de Gaz à effet de serre qui permettrait d'agir plus précisément sur leur réduction. La Région s'engage à conforter et simplifier cette gouvernance et à créer les outils nécessaires pour disposer d'un tableau de bord efficace pour connaître les évolutions et guider l'action.

Des bénéfices sociaux attendus : cette approche 360 degrés de la transition et de la mobilisation de tous les moyens possibles pour l'accompagner porte le bénéfice majeur d'une association de toutes les parties prenantes au destin commun du territoire. Appuyer les territoires autour de ces enjeux, c'est renforcer le lien d'échange, la coopération et la mutualisation des capacités d'ingénierie. C'est le renforcement des solidarités entre acteurs publics.

Mobiliser la recherche permet non seulement de mesurer l'état des lieux avec plus de précisions, imaginer des solutions pour l'avenir, mais c'est aussi mieux partager la connaissance, participer à la diffusion d'une culture scientifique. A l'heure des informations non maîtrisées, des fake news, la coopération avec la recherche aide à rationaliser nos regards et à potentialiser nos actions.

S'engager dans la prévention, qu'il s'agisse des risques naturels ou des risques liés à la

santé, permet d'anticiper les éventuelles crises, d'en amoindrir les effets et de nous organiser pour y répondre. Les populations mieux préparées peuvent contribuer, sinon à éviter, au moins à réduire ces effets.

Enfin, l'approche d'une gouvernance partagée de la transition permet de sortir les acteurs de leurs propres couloirs, d'imaginer ensemble des solutions issues des meilleurs compromis, comme c'est le cas dans les 40 coalitions de la COP régionale. C'est pour chacun et chacune, citoyens compris, la possibilité de se sentir partie prenante des décisions et des changements associés.

Dans l'ensemble de cet accompagnement du changement, celui passant par les territoires, la recherche et la gouvernance partagée, il sera nécessaire encore une fois, de considérer la juste représentation des habitants et acteurs de notre région, permettant aussi aux plus vulnérables de s'exprimer et d'agir. La juste représentation des femmes et des hommes sera aussi une exigence, pour, compte tenu des rôles sociaux encore trop déséquilibrés, permettre un engagement en phase avec toutes les situations sociales impactées.

III – PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie le 16 décembre 2021,

DECIDE

- De prendre acte du Bilan carbone du territoire régional tel qu'annexé à la délibération ;
- De prendre acte du Bilan carbone de la collectivité tel qu'annexé à la délibération ;
- D'approuver et d'adopter la déclaration l'urgence climatique et sociale telle qu'annexée à la délibération et de mettre en œuvre ses engagements ; et
- D'approuver et d'adopter, le premier plan de transition de la Région Centre-Val de Loire tel qu'annexé à la délibération et composé de 30 fiches actions.

François BONNEAU

ANNEXE 1 : Bilan carbone du territoire régional

ANNEXE 2 : Bilan carbone du Conseil Régional

ANNEXE 3 : Déclaration d'urgence climatique et sociale

ANNEXE 4 : Plan de Transition de la Région Centre-Val de Loire